



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 février 2022

Protégeons les zones humides en Île-de-France

Avec 345 km² de zones humides identifiées et plus de 2 400 km² de zones humides potentielles, l'Île-de-France, même urbaine et dense, possède encore des zones humides à protéger.

A l'occasion de la **journée des zones humides**, la DRIEAT, direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, a publié une actualisation des cartes des zones humides franciliennes. **L'Île-de-France comporte 345 km² de zones humides identifiées et 2413 km² de zones humides potentielles**, contre 230 km² de zones humides identifiées et délimitées et 2500 km² de ZH potentielles en 2010. (cartes des enveloppes de zones humides : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html>).

La meilleure connaissance de ces zones, souvent difficiles à repérer et à cartographier, est un des outils pour mieux les protéger car essentielles et soumises à de fortes pressions. **Les zones humides sont en effet vitales pour la biodiversité** ; elles sont des **réservoirs de nourriture** pour une majorité d'espèces protégées. Pour l'homme, quant elles existent, elles jouent **le rôle d'éponge lors des débordements de rivières** par exemple. Rappelons que le risque d'inondation constitue le risque naturel majeur en Île-de-France.

En connaissant leur localisation, les services de l'État peuvent mieux instruire les dossiers des projets susceptibles d'avoir un impact sur ces zones humides et ainsi **demandeur des mesures pour Éviter les impacts, les Réduire ou encore les Compenser, selon la séquence dite ERC**. Pour aider à cette meilleure prise en compte, la DRIEAT a publié un guide technique à destination des porteurs de projets des services de l'État : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/guide-regional-pour-la-bonne-prise-en-compte-des-a4615.html>).

La préservation des zones humides est un grand enjeu pour la biodiversité : malgré une meilleure protection depuis le début des années 1990 liée à une prise de conscience collective, les zones humides restent un des milieux les

plus dégradés et les plus menacés. Depuis le début du XXe siècle, 67 % des zones humides ont disparu en France métropolitaine, dont la moitié entre 1960 et 1990.

Qu'appelle-t-on une zone humide ? :

Les zones humides sont définies comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Une roselière, des marais ou une friche urbaine, où se forme de grandes mares, sont des zones humides. En revanche un lac ou un cours d'eau n'en sont pas.

L'étalement urbain, le développement d'une agriculture intensive et la fragmentation des écosystèmes, notamment par les infrastructures de transport, exercent des pressions considérables sur ces milieux fragiles.

Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

DRIEAT Île-de-France :

07 63 86 85 46 - contact-presse-drieat-if@developpement-durable.gouv.fr